

## Le point sur les négociations : Ententes de principe visant les deux unités de négociation conclues avec Postes Canada

Après plus de deux ans de négociations, nous avons conclu deux ententes de principe avec Postes Canada : l'une vise l'unité urbaine, et l'autre, l'unité des FFRS.

Ce dénouement signifie que le Syndicat et Postes Canada se sont mis d'accord sur les principaux points de ces ententes. Il leur reste toutefois à finaliser les dispositions contractuelles qui formeront les projets de convention collective qui seront soumis au vote des membres.

Aux termes de ces ententes de principe, les deux conventions collectives demeurent en vigueur. À la signature de ces ententes, le Syndicat convient de suspendre ses moyens de pression, et l'employeur, son droit de lock-out. Le Syndicat conserve son droit de grève jusqu'à la ratification des projets de convention collective.

Si des projets de convention collective ne sont pas conclus parce que les parties ne s'entendent pas sur la manière dont les dispositions contractuelles reflètent les ententes de principe, la suspension des moyens de pression de chacune des parties sera levée, et le Syndicat pourra alors poursuivre la grève.

### De plus amples renseignements à venir

Dès que nous aurons reçu les projets de convention collective, nous communiquerons de plus amples renseignements visant les changements proposés pour chacune des deux unités de négociation. Demeurez à l'affût!

La présente ronde de négociation a été difficile. Cependant, les membres sont demeurés solidaires pour défendre avec vigueur les services publics, les bons emplois et la viabilité du service postal.

Pour recevoir par courriel les dernières nouvelles du Syndicat, abonnez-vous à Somm@ire : [www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp](http://www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp).

Solidarité,



Jan Simpson  
Présidente nationale

